

Décision

Générale

colonial

Décision n° 321 concernant les Ministères.

n° 321

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 15 juin 1960, la démission de son emploi offerte par Mme Longchambon (Josette) secrétaire dactylographe auxiliaire en service à la Régie des Eaux du Service des Travaux Publics. Mme Lonchambon qui réunira 2 ans, 5 mois, 22 jours de services effectifs aura droit : — à une indemnité compensatrice de congé non pris égale à 14 jours de salaire ; — et à l'indemnité prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033.